



# Le SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire

## Le SICTOM en quelques mots

**Le SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire est un syndicat de collecte et traitement des ordures ménagères dans la région Centre-Val de Loire, de typologie rurale dispersée, créé en 1976.**

En 2017, est mise en place la redevance. La redevance est une contribution financière mise en place par les communes françaises volontaires. En ce sens, seuls les producteurs de déchets ménagers sont soumis à cette redevance, à l'image des foyers, des professionnels, des collectivités comme des associations. La redevance n'est pas un nouvel impôt, elle faisait partie de votre taxe foncière auparavant.

Au-delà d'inciter à réduire la production d'ordures ménagères, cette taxe permet de payer le service de gestion des déchets, leur collecte, leur dépôt dans les déchetteries, leur traitement et le développement de nouvelles filières de recyclage.

**Plusieurs raisons ont poussé les communes à tendre vers la redevance, notamment pour des raisons environnementales.** Les ordures ménagères résiduelles diminuent, les déchets recyclables augmentent, sans que la qualité du tri soit altérée. Les filières de valorisation sont alors optimisées afin de limiter le gaspillage des ressources naturelles épuisables. La quantité globale de déchets collectés reste stable ou diminue légèrement, alors qu'elle continue d'augmenter pour l'ensemble des collectivités françaises.

**Pour des raisons financières,** la redevance permet également de maîtriser la hausse des coûts imposée par les nouvelles lois et d'améliorer la transparence.



### Le saviez-vous ?

Ce sont 64 délégués désignés par les Communautés de Communes qui votent les directives du SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire, lors des Comités Syndicaux.

Les membres délégués du Bureau Syndical et des commissions préparent les dossiers présentés au comité syndical.

### La Redevance Incitative se compose de 2 parties :

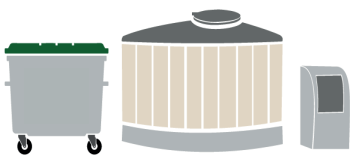
**D'une part fixe :** la collecte, le traitement, la valorisation et le recyclage de vos déchets mais également vos équipements. La gestion et votre accès à toutes les déchetteries du SICTOM, ainsi que les nombreux services qui vous sont proposés tout au long de l'année.

+

**D'une part variable :** levées/dépôts inclus dans votre forfait et levées/dépôts supplémentaires.

La redevance est un **forfait**, soit de 17 levées ou de 27 dépôts en fonction de votre dotation. Vous avez donc 17 levées ou 27 dépôts inclus dans le service. C'est-à-dire que si vous effectuez 3, 7, 11 ou 17 levées ou 7, 15 ou 27 dépôts avec votre badge, votre facture sera identique. Le SICTOM vous invite à ne pas dépasser votre nombre de levée ou de dépôt au risque d'être facturé des levées ou dépôts supplémentaires.

**Quel est le statut du syndicat ?** Le SICTOM est un S.P.I.C (Service Public Industriel et Commercial). C'est un organisme public. Ce dernier se doit d'avoir un équilibre budgétaire sur la base de la répartition des coûts identifiés, auquel le syndicat est tenu par la loi. Le SICTOM étant un établissement public, il ne réalise donc aucun bénéfice et la redevance couvre le coût réel de gestion de vos déchets. (C'est la raison pour laquelle vous recevez votre facture en début d'année par exemple).



# La collecte de vos déchets

**Le SICTOM assure la mise à disposition des équipements et garantit d'une part, la collecte des ordures ménagères des 84 000 habitants et d'autre part, la collecte de plus de 1000 points d'apport volontaire sur l'ensemble de son territoire soit 63 communes**

**Comment la collecte fonctionne-t-elle ?** Vous avez le choix entre le badge et/ou une poubelle d'un volume équivalent à la composition de votre foyer.

**Pour se doter ou pour changer de dotation :**  
[www.sictom-chateauneuf.fr/obtenir-une-poubelle.html](http://www.sictom-chateauneuf.fr/obtenir-une-poubelle.html)



Puis, veuillez-vous rapprocher du SICTOM :

- A l'adresse mail suivante : [sictom@sictom-chateauneuf.fr](mailto:sictom@sictom-chateauneuf.fr) ;
- Aux horaires habituels d'ouverture (Lundi de 9h à 13h et de 14h à 17h, Mardi de 9h à 13h et de 14h à 18h30, Mercredi de 9h à 13h, Jeudi de 9h à 13h et de 14h à 17h, Vendredi de 9h à 13h) au SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire – ZI Rue Barthélémy – 45 110 CHATEAUNEUF SUR LOIRE.
- Sur rendez-vous grâce au Click RDV.
- Via votre compte personnel. Votre compte personnel vous permet à la fois de visualiser l'historique de vos levées/dépôts mais également le règlement de vos factures. Réaliser des démarches en ligne, faire une demande concernant une question de collecte, un changement de situation (séparation, divorce, décès...), un changement de dotation, un déménagement ou encore accéder directement aux documents d'information du SICTOM.

En ce qui concerne **la poubelle**, lors de la collecte, au moment où celle-ci est levée et vidée, il y a lecture et identification de la puce de votre poubelle. L'opération de vidage et les informations relatives à la collecte du bac sont enregistrées et transmises à l'ordinateur embarqué situé dans la cabine du véhicule. Une fois la tournée de collecte terminée, ces informations sont transférées au SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire. Les conditions de collecte sont principalement la fermeture de votre couvercle ainsi qu'une poubelle non compressée afin que les sacs puissent glisser dans le camion.

Retrouvez le jour de votre collecte sur [sictom-chateauneuf.fr](http://sictom-chateauneuf.fr)



**Il n'y a pas d'horaire définie à la collecte, merci de bien veiller à sortir votre poubelle, la veille.**

**Pour les jours fériés**, le principe est celui du décalage au lendemain du jour de collecte, y compris le samedi. Donc si le lundi est férié, la collecte du lundi aura lieu le mardi, celle du mardi le mercredi, celle du mercredi le jeudi, celle du jeudi le vendredi et celle du vendredi le samedi.

En ce qui concerne **le badge**, différentes colonnes enterrées sont mises à votre disposition afin de pouvoir déposer votre sac (de volume maximum de 50L afin de ne pas bloquer le tambour) d'ordures ménagères. Lors d'une éventuelle panne ou d'un tambour bloqué, votre dépôt n'est pas comptabilisé, à condition que le tambour ne s'ouvre pas.

Pour vos emballages, papiers et verres, plus de 1 000 points d'apport volontaire sont à votre disposition au sein du territoire. Tous les emballages se trient !

Les sacs déposés au pied des colonnes ou des bacs sont considérés comme des dépôts sauvages et font l'objet de poursuites pouvant entraîner des amendes allant jusqu'à 1500€.

Que faire si je souhaite remplacer votre poubelle par le badge ?

Il suffit de faire une demande écrite par courrier ou courriel au SICTOM. Le premier échange est gratuit. Dans le cas d'une deuxième demande, le SICTOM facturera la livraison 22 €. Les modalités de l'échange vous sont précisées par nos services par suite de la réception de votre demande.



# Vos déchèteries

Le syndicat possède un réseau de dix déchèteries ouvertes à l'ensemble des usagers de son territoire et sans limitation d'accès.



Horaires des déchèteries :

## Châteauneuf-sur-Loire, Jargeau

Mardi, mercredi, vendredi, samedi :

9h-12h et 13h-17h,

Lundi et jeudi : 13h-17h

## Lorris, Ouzouer-sur-Loire, Sully-sur-Loire

Mardi, mercredi, vendredi, samedi :

9h-12h et 13h-17h

Jeudi : 13h-17h

## Ouzouer /s Bellegarde, Bray-Saint-Aignan, Vienne-en-Val, Vitry-aux-Loges

Mardi, samedi : 9h-12h et 13h-17h

Mercredi :

Du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre : 13h-17h

Du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars : la déchèterie est fermée

Vendredi : 13h00 - 17h00

## Cerdon

Mardi, samedi : 9h-12h et 13h-17h

Vendredi : 13h-17h

Les jours fériés, toutes les déchèteries sont fermées.

Toutes les déchèteries sont accessibles aux professionnels et associations uniquement du lundi au vendredi aux horaires d'ouverture.

L'accès est libre pour les dépôts de cartons, ferrailles, déchets végétaux, bois, tout-venant pour un volume inférieur à 2 m<sup>3</sup> par jour

Pour les dépôts de gravats et tout dépôt compris entre 2 et 4 m<sup>3</sup> par jour, vous devez demander une carte d'accès auprès du SICTOM.

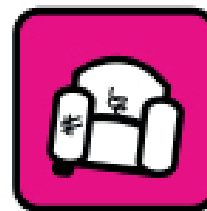
Le syndicat organise également des collectes exceptionnelles de souches et pneus au sein de ses déchèteries ( Plus d'informations sur Collectes exceptionnelles de souches et de pneus (sictom-chateauneuf.fr)

## LE RECYCLAGE



### Métaux

BCR Sully-sur-Loire



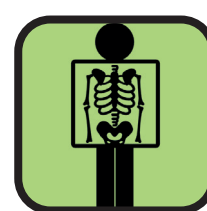
### Ameublement

Eco-mobilier



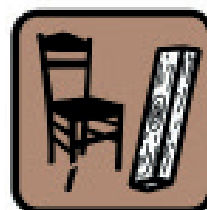
### Pneumatiques

Aliapur



### Radiographies

Argentia pour valorisation matière



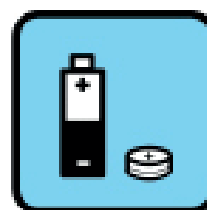
### Bois

BCR Sully-sur-Loire



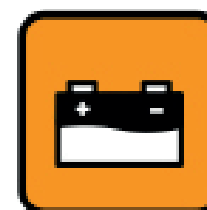
### Cartons

BCR Sully-sur-Loire



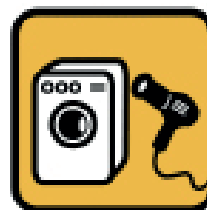
### Piles et accumulateurs

Corepile



### Batteries

BCR Sully-sur-Loire



### DEE

Ecologic



### Cartouches et encre

Collector



## VALORISATION



### Déchets diffus spécifique (DDS)

Martin Environnement Unité de valorisation  
Chevilly - Eco DDS Energétique d'Arrabloy



### Tout-venant incinérable



### Déchets verts

Véolia

## ENFOUISSEMENT



### Déblais / gravats

Centre de stockage  
Bray-Saint-Aignan



### Tout-venant non-incinérable

Centre de stockage  
Bray-Saint-Aignan

## LE RÉEMPLOI



**Le réemploi :** Afin de pouvoir redonner seconde vie à vos objets, le SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire est en partenariat avec de nombreuses associations locales, pour la mise en place de zones de réemploi au sein des déchèteries : livres, vélos, textiles, mobiliers, vaisselle, décoration, jouets, livre, appareils électriques.

# Prévention

*Dans la continuité du Programme Local de Prévention des Déchets lancé en 2016 et du label Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, le SICTOM met en oeuvre des actions de prévention et réduction des déchets.*

Le SICTOM propose :

- La vente de 2 modèles de **composteurs** (345 Litres ou 620 Litres) ;
- Le **service de broyage des déchets verts à domicile** (30€) ;
- Le prêt gratuit de kit ramassage des déchets pour vos opérations de ramassage ;
- Le prêt gratuit de gobelets pour vos événements.

Suivez l'actualité du SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire sur sa page Facebook : SICTOM de la Région de Châteauneuf-sur-Loire (45) et sur son site internet [sictom-chateauneuf.fr](http://sictom-chateauneuf.fr)



## Le règlement de votre facture

- > En espèces auprès de la Trésorerie dont vous dépendez,
- > Par TIP ou par chèque bancaire libellé à l'ordre du Trésor Public, accompagné du talon détachable de la facture, sans le coller ni l'agrafer à envoyer au centre d'encaissement du Trésor Public,
- > Par mandat ou virement bancaire sur le compte bancaire du Trésor Public,
- > Par TIPI, en ligne sur le site [www.tipi.budget.gouv.fr](http://www.tipi.budget.gouv.fr)
- > Par prélèvement automatique pour les redevables ayant souscrit un contrat de prélèvement,
- > Via votre compte personnel.

**Bon à savoir :** Le règlement de votre facture s'effectue auprès de la trésorerie.